[APPEL À PROJET CLOS] Lancement du deuxième appel à projets du programme Initiative urbaine européenne



Thematique

Type d'actualité
En direct de Bruxelles

L’initiative urbaine européenne (EUI/*European Urban Initiative*) vient d’ouvrir début juin son deuxième appel à projets, celui de l’année 2023, qui permettra de financer des projets à travers l’Europe sur les questions de villes vertes, tourisme durable et exploitation des talents dans les villes en déclin.

Pour rappel, l’EUI est le programme européen au service de développement urbain durable et s’articule autour de trois objectifs :

- Identifier et tester des solutions innovantes, transférables et évolutives en réponse aux problèmes de développement urbain rencontrés dans l’UE,
- Renforcer les capacités des villes européennes en matière de développement urbain durable,
- Communiquer, diffuser les connaissances tirées des projets mis en œuvre et continuer à tirer parti des leçons apprises.

Pour répondre au premier objectif, plusieurs appels à projets sont attendus au cours de la programmation. Le premier a ouvert l’année dernière et portait sur le Nouveau Bauhaus Européen. Ayant reçu plus de 90 candidatures, le secrétariat est actuellement en train de sélectionner les 12 projets qui seront validés et dont l’annonce est attendue dans les prochains jours.

Pour le deuxième appel, l’EUI a choisi de se concentrer sur 3 thématiques :

- **Des villes plus vertes** : l’appel financera des projets visant à développer des infrastructures plus vertes et qui répondent aux défis de la biodiversité, de la pollution et du climat, incluant l’accessibilité pour tous.
- **Le tourisme durable** : il sera question de projets soutenant une transition verte et numérique ainsi que la résilience de l’écosystème touristique
- **L’exploitation des talents dans les villes en déclin** : l’appel cherche à identifier des projets pilotes intégrés et localisés, c’est-à-dire impliquant les communautés locales dans des expérimentations à l’échelle urbaine et abordant les dimensions économiques, sociales et environnementales des défis démographiques rencontrés, d’une manière qui pourrait inspirer l’utilisation des programmes de la politique de cohésion dans ces zones urbaines.

Les projets financés pourront bénéficier d’une enveloppe budgétaire allant jusqu’à 5 millions € cofinancée à hauteur de 80% maximum. Il est attendu que les projets soient construits avec des partenaires sur le territoire de la ville (public, privé,

associations, académies…) et chaque ville sera accompagnée de « villes de transfert » qui viendront observer et répliquer la bonne pratique.